

ASSURANCE COLLECTIVE

À tous les employés

Nous désirons vous aviser que nous avons procédé au renouvellement de notre régime d'assurance collective avec Desjardins Sécurité Financière, au **1^{er} octobre 2016**.

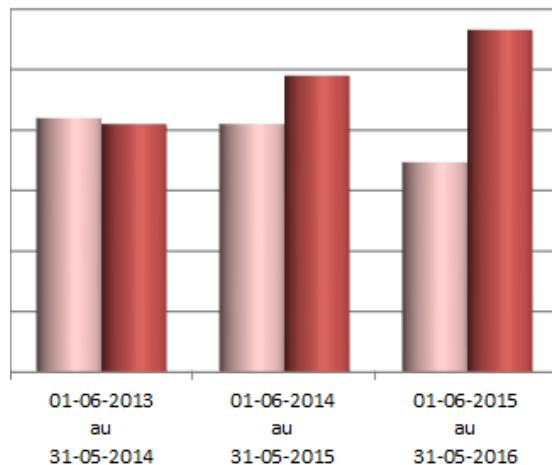
Sans changement aux garanties actuelles, il y aurait une **augmentation globale de +34% pour l'ensemble des garanties**.

L'augmentation provient principalement de l'utilisation élevée des soins de santé et soins dentaires dans les deux dernières années. (voir graphique)

Pour diminuer l'augmentation, un nouveau régime sera offert à partir du **1^{er} décembre 2016**.

SOINS DE LA SANTÉ

■ Primes nettes ■ Réclamations payées



NOUVEAU RÉGIME au 1^{er} décembre 2016

Exemple : Pour un salaire annuel entre 20 000 \$ et 30 000 \$,
L'augmentation par paie sera :

| Protections | Changements au 1 ^{er} déc. 2016 |
|-------------------------------------|--|
| • Individuelle | + 0.25 \$ à + 0.50 \$ par paie |
| • Familiale | + 1.20 \$ à + 2.80 \$ par paie |
| • Exemptée (assuré par conjoint(e)) | - 1.35 \$ à - 4.00 \$ par paie |

Augmentation moyenne: + 2 % plus impact financier relié aux changements des garanties

Voir le simulateur de coût sur le site WWW.COOPLAVAL.MONEMPLOYEUR.CA

Les nouvelles déductions d'assurance collective seront prélevées sur votre paie à partir du **1^{er} décembre 2016**. Il n'y aura aucun ajustement rétroactif pour le mois d'octobre & novembre.

NOUVEAU RÉGIME AU 1^{ER} DÉCEMBRE 2016

Dans le cadre de notre renouvellement d'assurance collective nous avons le plaisir de vous informer qu'un **nouveau régime modulaire vous sera offert à partir du 1^{er} DÉCEMBRE 2016**

Vous trouverez à l'endos une comparaison des garanties actuelles versus le nouveau régime.

Disponible à partir du 1^{er} DÉCEMBRE 2016 dans notre régime

- **Statuts disponibles = Individuel, Familial, Exempté** (quand assuré par conjoint(e));
- **Carte de paiement direct** pour les médicaments et les soins dentaires;
- **Paiement électronique** pour les **soins paramédicaux**;
- **Programme d'aide aux employés**;
- **Assurance voyage** (pour les personnes assurées en assurance maladie);

NOUVEAUX

- **L'assurance Maladies Graves est dorénavant un montant fixe de 2 000\$** par employé.
Ceux qui souhaiteront bonifier cette protection pourront acheter de l'assurance Maladies Graves facultative.
- **Garanties facultatives** : La prime Maladies Graves facultative sera payée à 100% par l'employé.

Voir le sommaire des garanties à l'endos

NOUVEAU RÉGIME (1^{er} décembre 2016)

| Assurance vie Décès Mort Accidentelle | RÉGIME ACTUEL | NOUVEAU RÉGIME (1 déc. 2016) |
|---|--|---|
| Assurance vie Décès Mort Accidentelle Réduction Terminaison | 1 fois le salaire annuel 1 fois le salaire annuel 50% à 65 ans 70 ans ou à la retraite | 1 fois le salaire annuel 1 fois le salaire annuel 50% à 65 ans 70 ans ou à la retraite |
| Maladies Graves | RÉGIME ACTUEL | NOUVEAU RÉGIME (1 déc. 2016) |
| Assurance Maladies Graves (MG) | 1 fois le salaire annuel | 2 000 \$ par employé + MG facultative (payée à 100% par l'employé) |
| Invalidité de longue durée | RÉGIME ACTUEL | NOUVEAU RÉGIME (1 déc. 2016) |
| Montant assuré (mensuel) Max. sans preuves d'assurabilité Max. avec preuves d'assurabilité Délai de carence Durée maximale des prestations Indexation Définition d'invalidité totale Terminaison | 70% 3 500 \$ 10 000 \$ 17 semaines Maximum 5 ans 3 % 0 à 24 mois: Propre occupation Après 24 mois: Toute occupation Premier événement (Max. 5 ans ou 65 ans) | 70% 3 500 \$ 10 000 \$ 17 semaines Maximum 5 ans 0 % 0 à 24 mois: Propre occupation Après 24 mois: Toute occupation Premier événement (Max. 5 ans ou 65 ans) |
| Soins dentaires | RÉGIME ACTUEL | NOUVEAU RÉGIME (1 déc. 2016) |
| <u>Franchise</u> - Soins dentaires - Soins de base - Endodonties & Parodontie - Soins majeurs Maximun annuel Examens de rappels Terminaison | 30 \$ / 50 \$ 100% 60% 50% 1 000 \$ / année civile 1 par période de 6 mois 65 ans ou à la retraite | 50 \$ / 100 \$ 70% 50% 0% 500 \$ / année civile 1 par période de 9 mois 65 ans ou à la retraite |
| Soins de santé | RÉGIME ACTUEL | NOUVEAU RÉGIME (1 déc. 2016) |
| <u>Franchise</u> - Médicaments - Hospitalisation - Soins paramédicaux <u>Remboursement</u> - Médicaments - Hospitalisation - Soins paramédicaux Groupe 1: Groupe 2: Groupe 3: Groupe 4: Groupe 5: Groupe 6: | 30 \$ / 45 \$ Aucune 30 \$ / 45 \$ 80% 100% 80% 500\$ /spécialiste - Maximum 1000\$ pour le groupe 1 Maximum 500\$ pour le groupe 2 Maximum 500\$ pour le groupe 3 Maximum 500\$ pour le groupe 4 Maximum 500\$ pour le groupe 5 Maximum 500\$ pour le groupe 6 | 5 \$ par prescription Aucune 30 \$ / 45 \$ 70% 100% 70% Maximum de 500\$ pour l'ensemble des spécialistes |
| <p>Groupe 1 : Acupuncteur, Chiropraticien, Ergothérapeute, Ostéopathe, Physiothérapeute/Physiatre, Thérapeute réadaptation physique</p> <p>Groupe 2 : Audiographe, Thérapeute de l'ouïe, Orthophoniste, Thérapeute de la parole</p> <p>Groupe 3 : Naturopathe, Naturothérapeute, Homéopathe, Diététiste</p> <p>Groupe 4 : Podiatre, Podologue</p> <p>Groupe 5 : Massothérapeute, Kinésithérapeute, Orthothérapeute</p> <p>Groupe 6 : Psychologues</p> | | |
| Médicaments | | |
| - Carte de paiement - Définition - Liste des médicaments - Participants de 65 ans et plus Hospitalisation | Direct Substitution générique obligatoire Liste régulière La RAMQ est le premier payeur, l'assureur est le second payeur Chambre semi-privée | Direct Substitution générique obligatoire Liste régulière La RAMQ est le premier payeur, l'assureur est le second payeur Chambre semi-privée |